

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 septembre 2020

## PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 46

présenté par  
M. Cordier et M. Cinieri

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 99, insérer l'alinéa suivant :

« Un programme de recherche sur la forêt est créé au 1<sup>er</sup> janvier 2021 afin d'actionner les leviers indispensables à l'adaptation de la forêt face aux changements climatiques et à la structuration de la filière forêt-bois. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à inscrire dans le rapport annexé la création d'un programme prioritaire de recherche sur la forêt dès le 1er janvier 2021.

La forêt française et la filière bois regroupe plus de 400.000 emplois sur le territoire national et l'industrie du bois représente 12,7% de l'effectif industriel français. C'est pourquoi, la forêt doit faire l'objet d'un programme prioritaire de recherche (PPR) à la manière du PPR sur les océans.

Une véritable politique ambitieuse doit être menée en faveur de nos forêts afin d'actionner les leviers indispensables à leur adaptation face aux changements climatiques et à la structuration de la filière forêt-bois qui permet de créer de la valeur et des emplois à partir de cette ressource renouvelable.

L'apport de nouvelles technologies, le renforcement du suivi à long terme des écosystèmes, des approches intégratrices et multidisciplinaires pour aborder des sujets complexes dans leur globalité mais également la valorisation des bois feuillus dans la construction sont autant de thèmes qui mériteraient un soutien renforcé de la puissance publique.

